

**PROPERTY  
CONSULTING**

Association des copropriétaires  
A 1040 Evere,  
Avenue des Anciens Combattants 101-111  
BCE n° 0884.081.457

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit, le neuf mai, les propriétaires de l'Association des Copropriétaires à 1140 Evere, Avenue des Anciens Combattants, 101-111 se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans la salle polyvalente de l'Epiphanie, sise rue de Genève 470/B à 1030 Schaerbeek. Les convocations ont été adressées par le syndic suivant les délais légaux.

Le syndic informe que des copropriétaires que des observations / demandes relatives aux parties communes émanant de personnes occupant l'immeuble en vertu d'un droit personnel ou réel et ne disposant pas de droit de vote à l'assemblée lui ont été adressées dans les délais.

Les copropriétaires dispensent et se substituent au syndic quant à ses obligations et responsabilités pour toute communication prévue au C.C. art. 577-10 & 4 envers les personnes occupantes disposant d'un droit réel ou personnel. Il est donc recommandé aux propriétaires bailleurs d'envoyer à leurs locataires copie des décisions qui les concernent.

Ensuite, l'assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibérations, l'assemblée prend les décisions suivantes :

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE SYNDIC**

Le syndic vérifie les présences, les procurations, les droits de vote et constate la validité de l'assemblée, la séance est ouverte à 18h30.

**2. COMMUNICATION DU QUORUM PAR LE SYNDIC**

Les 143 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 264 forment 5.844/10.000èmes de la copropriété. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux.

Total Copropriété :	10 000	264
Présents :	2 480	60
Procurations :	3 364	83
Total pour le quorum :	5 844 (58.44%)	143 (54.17%)

Le syndic informe les copropriétaires que l'assemblée générale est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation. Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6, 7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

**3. NOMINATION DU PRESIDENT DE LA SEANCE**

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé de nommer Mme Luyckx présidente de l'Assemblée Générale de ce jour.

Monsieur Matthijs vote contre.

**4. NOMINATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE**

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé de nommer Property Consulting SPRL, représentée par M. Verhaeren et M. Lemaire, secrétaire de l'Assemblée Générale de ce jour.

Monsieur Matthijs vote contre.



## 5. CONSTITUTION DU BUREAU

Le bureau ainsi constitué prend place.

### 6. VOTE SUR LA PROPOSITION DE MR LUC MATTHIJS REPRISE EN ANNEXE ET TRANSMISE PAR COURRIEL LE 20 AVRIL 2018 À 20H22 EN VUE DE MODIFIER STRUCTURELLEMENT LA SITUATION

Cette proposition en version FR et NL a été transmise par le syndic à tous les copropriétaires en annexe de la convocation écrite à cette Assemblée Générale-ci.

Monsieur Matthijs conteste la traduction qui a été fait en français par le syndic sur base du texte en néerlandais qui a été faite par M. Matthijs.

L'avocat de la copropriété donne sa version en français mais M. Matthijs a interrompu l'avocat de la copropriété dans son explication.

Dans ces conditions, l'avocat de la copropriété conseille à l'Assemblée de ne pas voter pour cette proposition.

La présidente de l'Assemblée demande de procéder au vote de ce point.

<b>6. Vote pour la proposition de Mr Luc Matthijs reprise en annexe et transmise par courriel le 20 avril 2018 à 20h22 en vue de modifier structurellement la situation</b>	Oui	365.000	7.40 %	Majorité absolue
	Non	4 568.000	92.60 %	
	<b>Voix exprimées</b>	<b>4 933.000</b>	-	<b>La résolution est rejetée.</b>
	Abstention / Absents	5 067.000	-	
OUI	Hennaut-Dewit Jean-Claude, Lhoas Philippe, Meeus-Lecollier F., Parisis Brigitte, Urosevic Dragana, AUSTA Pascale, BONTEMPS Roger, CLERIN Anne-Marie, ZUKOWSKI - ZUKOWSKA Krzysztof - Beata			
NON	D'Haenens Georgette, Dedeken-Desmedt D., Dedecker-Djellouli Guillaume, DE MÜLENAERE Rosette, Delescaillie-Delhestre , Delforge-Janssens , Delhaisse , Demedts , Derwa Serge, De WIT - WARZEE , Dominé Roger, Dubois Jacques, Duquène Dolores, Soldi-Duterte Angèle, Dutrieux- Van Breusegem , Duvigneaud Josianne, Eeckhoudt-Gathy Nadine, Fernandez-Schepens , Fievet Karl - Ponchaut O. , FIGER sa, Frère Sylvie, Geeroms Sarah, Gest De Raymaeker c/o Immo Balcaen , Godaert-Booten Jeanine, Goolaerts-Montoisy , Haine , Herman Chantal, Heylen-Le Jour , Hubert-Van de Velde Roland, JESPERS Marie, Krebs Karin, Kusters Gisèle, Laczkó Yolán, Lardinoy-Janssen , Leclercq-Deconde Françoise, LEGUEBE Myriam, Luyckx- Myriam, Maiolo Gianfranco, MARKOF - TINEL Yvan - Carine, Matthijs-Dewitte Luc, Mercier-Berard Max-Michèle, Missotten-Alen A., Moerman-Van Corenland Freddy-Francine, Mosbeux-Smyckers , Neirinckx Vanderkelen Liliane, Odabachian G., Paesmans Marianne, Pasquarelli - Curto Alfredo, Pepermans Lucienne, Potvliege Marianne, Poza Fernandez-Ordonnez Alonso Rosa Guillermo, Rebeyrat-De Wolf Marcel, Reigner-Nauwelaers Jean & Elisabeth, Richard c/o Mme Olla Pascal - Danielle, Robert-Dombrecht Pierre, Rossignoli Laura, Rossignoli Donato, Sanders-Eeckhout W., Segers Marguerite, MULLER - SYMENS Françoise, Ter-Hark Paulette, Thibou-Leclaire Simone, Timmermans Anne, Tolio-Paletto M., Valkenborgh-Mallet L., DETRY Christianne, Van Den Mosselaer Germaine, Vangasbecq-Aspeldius Paul, Vanhecke Chantal, Van Lierde-Leys G., Van Veer / Tantost Francis / Martine, Vandenbroucke-Lits Pol & Marie, Vandervekenen Henri, VERREPT - ANTOINE Jaques - Monique, Wahl Pierre, Westerlinck Jacques, Willekens-Fripont Daniel, Yorulmaz , ADRIAENS HAVELANGE F. , ALKHANY AGHBAREH Najeb, ANTOINE Nicole, BARTHOLOMEUS Roland, BELARBI HAINÉ , BERTHOL-VERHAEREN Liliane, BISSCHOPS Suzanne, BLOMMAERT-MOUVET Jean-Pierre - Annie, BLONDEAU Danielle, BORCEUX Sophie, BRANTEGEM , BURESI / Henry , CHEVALIER Francis, COLLIGNON c/o M. COLLIGNON Jaques , CORNUT Micheline Eliane, CUESTA - ANIA-ESPINA Angeles, DAL - DEPAUW Philippe, DANHIER-CRAPSE R. , DE CLERCQ-DECLERCK R. , DE GREEF-DELAET Claude, DE OLIVERA AMARO OSORIO CORREIA , De Wit Chantal, WALLEZ Annie, NENIN Serge, ROSA ESCADA - SANTANA DE OLIVEIRA Bernardino - Maria Dulce, CIPOLLINA Caterina, Soetaert Marie-Rose, CACCIOLA Giovanni, LOT Marie-Pascale, VANDEMOORTELE David, DUTERTE Angèle, VERSTRAETEN Beny, SEGERS Marguerite Jeannine, KNEIPE - VERLEZ Alain - Pascale, THIRY Audrey, BECKERS GEOFFROY			
ABSTENTION / ABSENTS	Gillisjans P., Dehopre Viviane, Timmermans Maria, GROSSE Martine, Kuipers Marie-José, Maeck Roland, Marlier Andre, Menolascina-Pascariu , Moczulski Tomasz , Straven-Regnard Christian, Van Nevel Willy, BECK-JANSSENS Nadine, CUYPERS Malvina, ROEKENS Etienne Julien, POLLIE Emilie			

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, l'assemblée décide de refuser cette proposition.

### 7. VERIFICATION DE LA LISTE DE PRESENCE ET VALIDATION PAR LE BUREAU

La liste des présences est signée par la présidente, Mme Luyckx, et atteste qu'elle est conforme.



## 8. RAPPORT DU CONSEIL DE COPROPRIETE

M. Goolaerts, président du conseil de copropriété, prend la parole concernant le rapport rédigé par les membres du conseil de copropriété et transmis par le syndic à tous les copropriétaires.

M. Goolaerts demande à l'Assemblée s'il y a des questions concernant ce rapport.

Certains propriétaires contestent le fait que le syndic ait publié la liste des propriétaires débiteurs (annexe : Balance des propriétaires - 2017).

Le syndic prend la parole et se défend en expliquant qu'il n'a jamais été pour l'idée de publier cette liste. Il a pris contact avec l'IPI qui a confirmé que tous les copropriétaires avaient le droit de savoir qui devaient de l'argent à la copropriété et que par conséquent, cette liste pouvait être publiée.

L'avocat explique qu'il trouve que cette liste n'aurait pas dû être publiée et confirme que ce n'est pas le choix du syndic de l'avoir divulguée.

Les membres du conseil de copropriété de 2018 ont demandé d'avoir cette liste après avoir consulté l'IPI et ont décidé de divulguer cette liste.

La présidente rappelle à l'Assemblée qu'en cas de quelconque erreur constatée, les copropriétaires doivent le signaler au syndic.

## 9. APPROBATION DES COMPTES

Le syndic informe l'Assemblée Générale que les comptes de 2016 à 2017 sont complets et en ordre.

### a. Rapport des commissaires aux comptes pour 2016-2017

Mr Blommaert, élu commissaire aux comptes avec M. Goolaerts et M. Dedeken pour les années 2016 et 2017 par l'Assemblée Générale, prend la parole concernant son travail de vérification des comptes et conseille aux copropriétaires présents et représentés d'approuver les comptes de 2016 et 2017 car selon lui, ceux-ci sont correctes *sous réserve de certains décomptes individuels pour lesquels des corrections devront être apportées par le syndic sur demande des copropriétaires concernés et après vérification des commissaires aux comptes.*

### b. VOTE : Approbation des comptes de 2016-2017

Le syndic rappelle que cette approbation des comptes 2016-2017 se fait sous réserve de certains décomptes individuels pour lesquels des corrections devront être apportées par le syndic sur demande des copropriétaires concernés et après vérification des commissaires aux comptes.

Monsieur Van Durme distribue à tous les copropriétaires un document qui sera annexé au présent PV et donne un mot d'explication sur ce document concernant l'approbation des comptes. Monsieur termine ses explications en conseillant aux copropriétaires de ne pas approuver les comptes de 2016-2017 et propose d'apporter son aide bénévolement au comptable du syndic afin de corriger les comptes selon son point de vue.

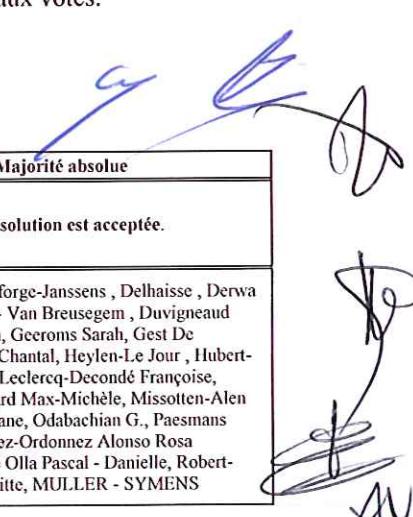
Le commissaire aux comptes de 2018, M. Blommaert, prend la parole et répond négativement à l'explication écrite de M. Van Durme qui a été transmise tardivement aux copropriétaires.

Monsieur Matthijs prend fait un historique sur la comptabilité de la copropriété en remettant un document aux membres du bureau. Ce document sera également annexé au présent PV.

L'avocat de la copropriété affirme que M. Van Durme a le droit de donner son opinion concernant les comptes aux autres copropriétaires et que cela n'est pas dans le but d'influencer l'opinion des autres copropriétaires.

La présidente de l'Assemblée termine les débats en demandant aux copropriétaires de procéder aux votes.

### 9.b.1 Approbation des comptes de 2016

9.b.1 Approbation des comptes de 2016	Oui	3 948.000	70.49 %	Majorité absolue  La résolution est acceptée.
	Non	1 653.000	29.51 %	
	Voix exprimées	5 601.000	-	
	Abstention / Absents	4 399.000	-	
OUI				

	Françoise, Ter-Hark Paulette, Thibou-Leclaire Simone, Timmermans Anne, Tolio-Paletto M., Valkenborgh-Mallet L., DETRY Christianne, Vanheeke Chantal, Van Lierde-Leys G., Van Nevel Willy, Van Veer / Tantost Francis / Martine, Vandebroucke-Lits Pol & Marie, Vanderveken Henri, VERREPT - ANTOINE Jaques - Monique, Wahl Pierre, Willekens-Fripont Daniel, Yorulmaz , ALKHANY AGHBAREH Najeb, ANTOINE Nicole, BARTHOLOMEUS Roland, BELARBI HAINNE , BERTHOL-VERHAEREN Liliane, BISSCHOPS Suzanne, BLOMMAERT-MOUVET Jean-Pierre - Annie, BORCEUX Sophie, BRANTEGEM , BURESI / Henry , CHEVALIER Francis, COLLIGNON c/o M. COLLIGNON Jaques , CORNUT Micheline Eliane, DAL - DEPAUW Philippe, DANHIER-CRAPS R., De Wit Chantal, WALLEZ Annie, NENIN Serge, ROSA ESCADA - SANTANA DE OLIVEIRA Bernardino - Maria Dulce, CIPOLLINA Caterina, Soetaert Marie-Rose, CACCIOLA Giovanni, DUTERTE Angèle, SEGERS Marguerite Jeannine, KNEIPE - VERLEZ Alain - Pascale, THIRY Audrey, BECKERS GEOFFROY
NON	D'Haenens Georgette, Gillisjans P., Demedts , Dubois Jacques, Timmermans Maria, Frère Sylvie, Hennaut-Dewit Jean-Claude, Krebs Karin, Kusters Gisèle, Lhoas Philippe, Maeck Roland, MARKOF - TINEL Yvan - Carine, Marlier Andre, Matthijs-Dewitte Luc, Meeus-Lecollier F., Moczulski Tomasz , Parisis Brigitte, Pisoul-Grandjean Paul, Puttemans-Balon Luc, Straven-Regnard Christian, Urosevic Dragana, Van Den Mosselaer Germaine, Van Durme-Buyse Marc, Vangasbecq-Aspeldius Paul, Westerlinck Jacques, ADRIAENS HAVELANGE F. , AUSTA Pascale, BECK-JANSSENS Nadine, BLONDEAU Danielle, BONTEMPS Roger, CLERIN Anne-Marie, CUESTA - ANIA-ESPINA Angeles, CUYPERS Malvina, DE GREEF-DELAET Claude, LOT Marie-Pascale, VANDMOORTELE David, VERSTRAETEN Beny, ZUKOWSKI - ZUKOWSKA Krzyztof - Beata, JANSSENS Geoffroy, POLLIE Emilie
ABSTENTION / ABSENTS	Dedeurwaerder-Djellouli Guillaume, GROSSE Martine, DE CLERCQ-DECLERCK R., DE OLIVERA AMARO OSORIO CORREIA , ROEYKENS Etienne Julien

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, l'assemblée décide d'accepter cette proposition.

### **9.b.2 Approbation des comptes de 2017**

9.b.2 Approbation des comptes de 2017	Oui	4 020.000	72.39 %	Majorité absolue
	Non	1 533.000	27.61 %	
	Voix exprimées	5 553.000	-	La résolution est acceptée.
	Abstention / Absents	4 447.000	-	
OUI	Dedeken-Desmedt D., Gillisjans P., Dehopre Viviane, DE MÜLENAERE Rosette, Delescaillie-Delneste , Delforge-Janssens , Delhaisse , Derwa Serge, De WIT - WARZEE , Dominié Roger, Duquène Dolores, Soldi-Duterte Angèle, Dutrieux- Van Breusegem , Duvigneaud Josianne, Eeckhoudt-Gathy Nadine, Fernandez-Schepens , Fivet Karl - Ponchaut O. , FIGER sa, Geeroms Sarah, Gest De Raymaekers c/o Immo Balcaen , Godaert-Booten Jeanine, Goolaerts-Montoisy , Haine , Herman Chantal, Heylen-Le Jour , Hubert-Van de Velde Roland, JESPERS Marie, Kuipers Marie-José, Laczko Yolan, Lardinoy-Janssen , Leclercq-Decondé Françoise, LEGUEBE Myriam, Luyckx Myriam, Maeck Roland, Maiolo Gianfranco, Menolascina-Pascariu , Mercier-Berard Max-Michèle, Missotten-Alen A., Moerman-Van Corenland Freddy-Francine, Mosbeux-Smyckers , Neirinckx Vanderkele Liliane, Odabachian G., Paesmans Marianne, Pasquarelli - Curto Alfredo, Pepermans Lucienne, Potvliege Marianne, Poza Fernandez-Ordonnez Alonso Rosa Guillermo, Rebeyrat-De Wolf Marcel, Reignier-Nauwelaers Jean & Elisabeth, Richard c/o Mme Olla Pascal - Danielle, Robert-Dombrecht Pierre, Rossignoli Laura, Rossignoli Donato, Sanders-Eeckhout W., Segers Marguerite, MULLER - SYMENS Françoise, Ter-Hark Paulette, Thibou-Leclaire Simone, Timmermans Anne, Tolio-Paletto M., Valkenborgh-Mallet L., DETRY Christianne, Vanheeke Chantal, Van Lierde-Leys G., Van Nevel Willy, Van Veer / Tantost Francis / Martine, Vandebroucke-Lits Pol & Marie, Vanderveken Henri, VERREPT - ANTOINE Jaques - Monique, Wahl Pierre, Willekens-Fripont Daniel, Yorulmaz , ALKHANY AGHBAREH Najeb, ANTOINE Nicole, BARTHOLOMEUS Roland, BELARBI HAINNE , BERTHOL-VERHAEREN Liliane, BISSCHOPS Suzanne, BLOMMAERT-MOUVET Jean-Pierre - Annie, BORCEUX Sophie, BRANTEGEM , BURESI / Henry , CHEVALIER Francis, COLLIGNON c/o M. COLLIGNON Jaques , CORNUT Micheline Eliane, CUYPERS Malvina, DAL - DEPAUW Philippe, DANHIER-CRAPS R., De Wit Chantal, WALLEZ Annie, NENIN Serge, ROSA ESCADA - SANTANA DE OLIVEIRA Bernardino - Maria Dulce, CIPOLLINA Caterina, Soetaert Marie-Rose, CACCIOLA Giovanni, DUTERTE Angèle, SEGERS Marguerite Jeannine, THIRY Audrey, BECKERS GEOFFROY			
NON	D'Haenens Georgette, Dubois Jacques, Timmermans Maria, Frère Sylvie, Hennaut-Dewit Jean-Claude, Krebs Karin, Kusters Gisèle, Lhoas Philippe, MARKOF - TINEL Yvan - Carine, Marlier Andre, Matthijs-Dewitte Luc, Meeus-Lecollier F., Moczulski Tomasz , Parisis Brigitte, Pisoul-Grandjean Paul, Puttemans-Balon Luc, Straven-Regnard Christian, Urosevic Dragana, Van Den Mosselaer Germaine, Van Durme-Buyse Marc, Vangasbecq-Aspeldius Paul, Westerlinck Jacques, ADRIAENS HAVELANGE F. , AUSTA Pascale, BECK-JANSSENS Nadine, BLONDEAU Danielle, BONTEMPS Roger, CLERIN Anne-Marie, CUESTA - ANIA-ESPINA Angeles, DE GREEF-DELAET Claude, LOT Marie-Pascale, VANDMOORTELE David, VERSTRAETEN Beny, ZUKOWSKI - ZUKOWSKA Krzyztof - Beata, JANSSENS Geoffroy, POLLIE Emilie			
ABSTENTION / ABSENTS	Dedeurwaerder-Djellouli Guillaume, GROSSE Martine, DE CLERCQ-DECLERCK R., DE OLIVERA AMARO OSORIO CORREIA , KNEIPE - VERLEZ Alain - Pascale, ROEYKENS Etienne Julien			

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, l'assemblée décide d'accepter cette proposition.



**10. VOTE : ACCORD DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA PROPOSITION SUIVANTE : « LE BUDGET EXTRAORDINAIRE NON UTILISÉ DE 2012, D'UN MONTANT DE 102.839,22€, SERA IMPUTÉ EN REMBOURSEMENT DES AVANCES FAITES PAR LES COPROPRIÉTAIRES EN 2012 »**

Le syndic informe les copropriétaires que ce montant sera remboursé aux copropriétaires dès l'instant où le syndic aura récupéré le montant de tous les débiteurs sur le compte de la copropriété car il est impossible de rembourser ce montant aux copropriétaires pour l'instant en raison de l'importance du montant restant dû par les débiteurs.

<b>10. Accord de l'Assemblée Générale sur la proposition suivante : « Le budget extraordinaire non utilisé de 2012, d'un montant de 102.839,22€, sera imputé en remboursement des avances faites par les copropriétaires en 2012 »</b>	Oui	3 970.000	74.28 %	Majorité absolue
	Non	1 375.000	25.72 %	
	Voix exprimées	5 345.000	-	
	Abstention / Absents	4 655.000	-	
<b>La résolution est acceptée.</b>				
OUI	D'Haenens Georgette, Dedeken-Desmedt D., Dedeurwaerder-Djellouli Guillaume, Gillisjans P., Dehopre Viviane, DE MÜLENAERE Rosette, Delescaillie-Delneste , Delforge-Janssens , Delhaisse , Demeds , Derwa Serge, De WIT - WARZEE , Dominé Roger, Duquène Dolores, Soldi-Duterte Angèle, Dutrieux- Van Breusegem , Duvigneaud Josianne, Eeckhoudt-Gathy Nadine, Fernandez-Schepens , Fievet Karl - Ponchaut O. , FIGER sa, Geeroms Sarah, Gest De Raymaecker c/o Immo Balcaen , Godaert-Booten Jeanine, Goolaerts-Montoisy , Haine , Herman Chantal, Heylen-Le Jour , Hubert-Van de Velde Roland, JESPERS Marie, Laczko Yolan, Lardinoy-Janssen , Leclercq-Deconde Françoise, LEGUEBE Myriam, Luyckx Myriam, Maeck Roland, Maiolo Gianfranco, Marlier Andre, Mercier-Berard Max-Michèle, Missotten-Alen A., Moerman-Van Corenland Freddy-Francine, Mosbeux-Smyckers , Neirineckx Vanderkele Liliane, Odabachian G., Paesmans Marianne, Pasquarelli - Curto Alfredo, Pepermans Lucienne, Potvliege Marianne, Poza Fernandez-Ordonnez Alonso Rosa Guillermo, Rebeyrat-De Wolf Marcel, Reigner-Nauwelaers Jean & Elisabeth, Richard c/o Mine Olfa Pascal - Danielle, Robert-Dombrecht Pierre, Rossignoli Laura, Rossignoli Donato, Sanders-Eeckhout W., Segers Marguerite, MULLER - SYMENS Françoise, Thibou-Leclair Simone, Timmermans Anne, Tolio-Paletto M., Valkenborgh-Mallet L., DETRY Christianne, Vanhecke Chantal, Van Lierde-Leys G., Van Veer / Tantost Francis / Martine, Vandenbroucke-Lits Pol & Marie, Vanderveken Henri, Wahl Pierre, Westerlinck Jacques, Willekens-Fripont Daniel, Yorulmaz , ALKHANY AGHIBAREH Najeb, ANTOINE Nicole, BARTHOLOMEUS Roland, BELARBI HAINE , BERTHOL-VERHAEREN Liliane, BISSCHOPS Suzanne, BLOMMAERT-MOUVET Jean-Pierre - Annie, BORCEUX Sophie, BRANTEGEM , BURESI / Henry , CHEVALIER Francis, COLLIGNON c/o M. COLLIGNON Jaques , CORNUT Micheline Eliane, CUYPERS Malvina, DAL - DEPAUW Philippe, DANHIER-CRAPS R., DE CLERCQ-DECLERCK R., De Wit Chantal, WALLEZ Annie, NENIN Serge, ROSA ESCADA - SANTANA DE OLIVEIRA Bernardino - Maria Dulce, CIPOLLINA Caterina, Soetaert Marie-Rose, LOT Marie-Pascale, DUTERTE Angèle, SEGERS Marguerite Jeannine, KNEIPE - VERLEZ Alain - Pascale, THIRY Audrey, BECKERS GEOFFROY			
NON	Dubois Jacques, Timmermans Maria, Frère Sylvie, Krebs Karin, Kusters Gisèle, Lhoas Philippe, MARKOF - TINEL Yvan - Carine, Matthijs-Dewitte Luc, Meeus-Lecollier F., Moczulski Tomasz , Parisis Brigitte, Pirsoul-Grandjean Paul, Puttemans-Balon Luc, Straven-Regnard Christian, Urosevic Dragana, Van Den Mosselaer Germaine, Van Durme-Buyse Marc, Vangasbocq-Aspendius Paul, ADRIAENS HAVELANGE F. , AUSTA Pascale, BECK-JANSSENS Nadine, BLONDEAU Danielle, BONTEMPS Roger, CLERIN Anne-Marie, CUESTA - ANIA-ESPINA Angeles, DE GREEF-DELAET Claude, VANDEMOORTELE David, VERSTRAETEN Beny, ZUKOWSKI - ZUKOWSKA Krzyztof - Beata, JANSSENS Geoffroy, POLLIE Emilie			
ABSTENTION / ABSENTS	GROSSE Martine, Hennaut-Dewit Jean-Claude, Kuipers Marie-José, Menolascina-Pascariu , Robert-Dombrecht Pierre, Ter-Hark Paulette, Van Nevel Willy, VERREPT - ANTOINE Jaques - Monique, DE OLIVERA AMARO OSORIO CORREIA , CACCIOLA Giovanni, ROEYKENS Etienne Julien			

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, l'assemblée décide d'accepter cette proposition.

**11. VOTE : ACCORD DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA PROPOSITION SUIVANTE : FIXATION D'UN MONTANT MINIMUM AU-DESSUS DUQUEL UN CAHIER DE CHARGE (ART. 577-8 § 4. 13<sup>e</sup> C.C.) EST OBLIGATOIRE. PROPOSITION : CE MONTANT EST FIXÉ À 25.000€ PAR MARCHÉ À CONSIDÉRER SUR UNE BASE UNITAIRE, SOIT DES BIENS À ACQUÉRIR SOIT DES TRAVAUX À EXÉCUTER**

<b>11. Accord de l'Assemblée Générale sur la proposition suivante : Fixation d'un montant minimum au-dessus duquel un cahier de charge (art. 577-8 § 4. 13<sup>e</sup> C.C.) est obligatoire. Proposition : Ce montant est fixé à 25.000€ par marché à considérer sur une base unitaire, soit des biens à acquérir soit des travaux à exécuter.</b>	Oui	4 209.000	79.04 %	Majorité absolue
	Non	1 116.000	20.96 %	
	Voix exprimées	5 325.000	-	
	Abstention / Absents	4 675.000	-	
<b>La résolution est acceptée.</b>				
OUI	D'Haenens Georgette, Dedeurwaerder-Djellouli Guillaume, Gillisjans P., Dehopre Viviane, DE MÜLENAERE Rosette, Delescaillie-Delneste , Delhaisse , Demeds , Derwa Serge, De WIT - WARZEE , Dominé Roger, Duquène Dolores, Soldi-Duterte Angèle, Dutrieux- Van Breusegem , Duvigneaud Josianne, Eeckhoudt-Gathy Nadine, Fernandez-Schepens , Fievet Karl - Ponchaut O. , Geeroms Sarah, Gest De Raymaecker c/o Immo Balcaen , Godaert-Booten Jeanine, Goolaerts-Montoisy , Haine , Herman Chantal, Heylen-Le Jour , Hubert-Van de Velde Roland, JESPERS Marie, Kuipers Marie-José, Laczko Yolan, Lardinoy-Janssen , Leclercq-Deconde Françoise, LEGUEBE Myriam, Luyckx Myriam, Maeck Roland, Maiolo Gianfranco, MARKOF - TINEL Yvan - Carine, Meeus-Lecollier F., Mercier-Berard Max-Michèle, Moerman-Van Corenland Freddy-Francine, Mosbeux-Smyckers , Odabachian G., Paesmans Marianne, Parisis Brigitte, Pasquarelli - Curto Alfredo, Pepermans Lucienne, Potvliege Marianne, Poza Fernandez-Ordonnez Alonso Rosa Guillermo, Rebeyrat-De Wolf Marcel, Reigner-Nauwelaers Jean & Elisabeth, Richard c/o Mine Olfa Pascal - Danielle, Robert-Dombrecht Pierre, Rossignoli Laura, Rossignoli Donato, Sanders-Eeckhout W., Segers Marguerite, MULLER - SYMENS Françoise, Ter-Hark Paulette, Thibou-Leclair Simone, Timmermans Anne, Tolio-Paletto M., Urosevic Dragana, Valkenborgh-Mallet L., DETRY Christianne, Vanhecke Chantal, Van Lierde-Leys G., Van Nevel Willy, Van			

	Veer / Tantos Francis / Martine, Vandenbroucke-Lits Pol & Marie, Vanderveken Henri, VERREPT - ANTOINE Jaques - Monique, Wahl Pierre, Westerlinck Jacques, Willekens-Fripon Daniel, Yorulmaz , ALKHANY AGHBAREH Najeb, ANTOINE Nicole, BARTHOLOMEUS Roland, BELARBI HAINE , BERTHOL-VERHAEREN Liliane, BISSCHOPS Suzanne, BLOMMAERT-MOUVET Jean-Pierre - Annie, BONTEMPS Roger, BRANTEGEM , BURESI / Henry , CLERIN Anne-Marie, COLLIGNON c/o M. COLLIGNON Jaques , CUYPERS Malvina, DAL - DEPAUW Philippe, DANHIER-CRAPS R., DE OLIVERA AMARO OSORIO CORREIA , De Wit Chantal, WALLEZ Annie, NENIN Serge, ROSA ESCADA - SANTANA DE OLIVEIRA Bernardino - Maria Dulce, CI POLLINA Caterina, Soetaert Marie-Rose, CACCIOLA Giovanni, LOT Marie-Pascale, DUTERTE Angèle, VERSTRAETEN Beny, ZUKOWSKI - ZUKOWSKA Krzyztof - Beata, SEGERS Marguerite Jeannine, THIRY Audrey, BECKERS GEOFFROY
NON	Dubois Jacques, Frère Sylvie, Hennaut-Dewit Jean-Claude, Krebs Karin, Kusters Gisèle, Lhoas Philippe, Marlier Andre, Matthijs-Dewitte Luc, Menolascina-Pascariu , Moczulski Tomasz , Pisoul-Grandjean Paul, Puttemans-Balon Luc, Straven-Regnard Christian, Van Den Mosselaer Germaine, Van Durme-Buyse Marc, Vangasbecq-Aspandijs Paul, ADRIAENS HAVELANGE F. , AUSTA Pascale, BECK-JANSSENS Nadine, BLONDEAU Danielle, CUESTA - ANIA-ESPIÑA Angeles, DE CLERCQ-DECLERCK R., DE GREEF-DELAET Claude, VANDEMOORTELE David, JANSSENS Geoffroy, POLLIE Emilie
ABSTENTION / ABSENTS	Dedeken-Desmedt D., Delforge-Janssens , Timmermans Maria, GROSSE Martine, Missotten-Alen A., Neirinckx Vanderkele Liliane, BORCEUX Sophie, CHEVALIER Francis, CORNUT Micheline Eliane, KNEIPE - VERLEZ Alain - Pascale, ROEKENS Etienne Julien

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, l'assemblée décide d'accepter cette proposition.

**12. VOTE : ACCORD DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA PROPOSITION SUIVANTE : LE NOUVEAU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ ADAPTÉ À LA LOI DU 02 JUIN 2010 FUT DISTRIBUÉ LE 2 FÉVRIER 2011 AUX COPROPRIÉTAIRES. CHAQUE COPROPRIÉTAIRE EST INVITÉ À COMMUNIQUER AU SYNDIC LES CORRECTIONS OU LES ADAPTATIONS QU'IL ESTIME OPPORTUNES D'APPORTER À CE NOUVEAU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ AINSI QU'AU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR AVANT LE 30 JUIN 2018. CES DEUX RÈGLEMENTS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE DU SYNDIC SOGIS**

L'avocat de M. Matthijs, Me Puttemans, a envoyé un courrier à l'avocat de la copropriété, Me Lambrecht, disant que si le règlement de copropriété est modifié, il faudra également modifier l'acte de base.

12. Accord de l'Assemblée Générale sur la proposition suivante : Le nouveau règlement de copropriété adapté à la loi du 02 juin 2010 fut distribué le 2 février 2011 aux copropriétaires. Chaque copropriétaire est invité à communiquer au syndic les corrections ou les adaptations qu'il estime opportunes d'apporter à ce nouveau règlement de copropriété ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur avant le 30 juin 2018. Ces deux règlements sont disponibles sur le site du syndic SOGIS.	Oui  Non  Voix exprimées	4 107.000 960.000 5 067.000	81.05 % 18.95 % -	Majorité absolue
	Abstention / Absents	4 933.000	-	La résolution est acceptée.
OUI	D'Haenens Georgette, Dedeurwaerder-Djellouli Guillaume, Gillisjans P., Dehopre Viviane, DE MÜLENAERE Rosette, Delescaillie-Delneste , Delhaisse , Demeds , Derwa Serge, De WIT - WARZEE , Dominé Roger, Duquène Dolores, Soldi-Duterte Angèle, Dutrieux- Van Breusegem , Duvigneaud Josianne, Eeckhoudt-Gathy Nadine, Fernandez-Schepens , Fivet Karl - Ponchaut O. , FIGER sa, Geeroms Sarah, Gest De Raymacker c/o Immo Baleaen , Godaert-Booten Jeanine, Goolaerts-Montoisy , GROSSE Martine, Haine , Herman Chantal, Heylen-Le Jour , Hubert-Van de Velde Roland, JESPERS Marie, Kuipers Marie-José, Laczkó Yolán, Lardinoy-Janssen , Leclercq-Deconde Françoise, LEGUEBE Myriam, Luyckx Myriam, Maeck Roland, Maiolo Gianfranco, MARKOF - TINEL Yvan - Carine, Marlier Andre, Menolascina-Pascariu , Mercier-Berard Max-Michèle, Moerman-Van Corenland Freddy-Francine, Mosbeux-Smyckers , Paesmans Marianne, Pasquarelli - Curto Alfredo, Pepermans Lucienne, Potvliege Marianne, Poza Fernandez-Ordonnez Alonso Rosa Guillermo, Rebeyrat-De Wolf Marcel, Reigner-Nauwelaers Jean & Elisabeth, Richard c/o Mme Olla Pascal - Danielle, Robert-Dombrechti Pierre, Rossignoli Laura, Rossignoli Donato, Sanders-Eeckhout W., Segers Marguerite, MULLER - SYMENS Françoise, Thibou-Leclaire Simone, Timmermans Anne, Tolio-Paleto M., Valkenborgh-Mallet L., DETRY Christianne, Vanheeke Chantal, Van Lierde-Leys G., Van Nevel Willy, Van Veer / Tantos Francis / Martine, Vandenbroucke-Lits Pol & Marie, Vanderveken Henri, VERREPT - ANTOINE Jaques - Monique, Wahl Pierre, Westerlinck Jacques, Willekens-Fripon Daniel, Yorulmaz , ALKHANY AGHBAREH Najeb, ANTOINE Nicole, BARTHOLOMEUS Roland, BELARBI HAINE , BERTHOL-VERHAEREN Liliane, BISSCHOPS Suzanne, BLOMMAERT-MOUVET Jean-Pierre - Annie, BRANTEGEM , BURESI / Henry , COLLIGNON c/o M. COLLIGNON Jaques , CORNUT Micheline Eliane, CUYPERS Malvina, DAL - DEPAUW Philippe, DANHIER-CRAPS R., De Wit Chantal, WALLEZ Annie, NENIN Serge, ROSA ESCADA - SANTANA DE OLIVEIRA Bernardino - Maria Dulce, CI POLLINA Caterina, Soetaert Marie-Rose, CACCIOLA Giovanni, LOT Marie-Pascale, DUTERTE Angèle, VERSTRAETEN Beny, SEGERS Marguerite Jeannine, KNEIPE - VERLEZ Alain - Pascale, THIRY Audrey, ROEKENS Etienne Julien, BECKERS GEOFFROY			
NON	Dubois Jacques, Frère Sylvie, Hennaut-Dewit Jean-Claude, Krebs Karin, Kusters Gisèle, Matthijs-Dewitte Luc, Moczulski Tomasz , Pisoul-Grandjean Paul, Puttemans-Balon Luc, Straven-Regnard Christian, Van Den Mosselaer Germaine, Van Durme-Buyse Marc, Vangasbecq-Aspandijs Paul, ADRIAENS HAVELANGE F. , AUSTA Pascale, BECK-JANSSENS Nadine, BLONDEAU Danielle, CUESTA - ANIA-ESPIÑA Angeles, DE GREEF-DELAET Claude, DE OLIVERA AMARO OSORIO CORREIA , VANDEMOORTELE David, JANSSENS Geoffroy			
ABSTENTION / ABSENTS	Dedeken-Desmedt D., Delforge-Janssens , Timmermans Maria, Lhoas Philippe, Meeus-Lecollier F., Missotten-Alen A., Neirinckx Vanderkele Liliane, Odabachian G., Parisis Brigitte, Ter-Hark Paulette, Urosevic Dragana, BONTEMPS Roger, BORCEUX Sophie, CHEVALIER Francis, CLERIN Anne-Marie, DE CLERCQ-DECLERCK R., ZUKOWSKI - ZUKOWSKA Krzyztof - Beata			

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, l'assemblée décide d'accepter cette proposition.

## 13. VOTE : TRAVAUX À PRÉVOIR :

### a. Parlophonie (trois offres)

A la majorité des propriétaires présents et représenté, l'assemblée décide de reporter cette proposition à un Assemblée Générale ultérieure dès lors que la copropriété aura les fonds suffisant pour couvrir ces travaux.

### b. Mise en peinture des halls et des portes d'ascenseur (trois offres)

A la majorité des propriétaires présents et représenté, l'assemblée décide de reporter cette proposition à un Assemblée Générale ultérieure dès lors que la copropriété aura les fonds suffisant pour couvrir ces travaux.

### c. Entretien jardins (deux offres)

A la majorité des propriétaires présents et représenté, l'assemblée décide de reporter cette proposition à un Assemblée Générale ultérieure dès lors que la copropriété aura les fonds suffisant pour couvrir ces travaux.

## 14. POINTS DEMANDÉS PAR MR ET MME VAN DURME-BUYSE

### 1. Interventions de l'avocat de l'ACP en AG : vote pour que les interventions de l'avocat de l'ACP en AG soient reprises dans le PV des AG par un texte rédigé et/ou approuvé par l'avocat lui-même.

L'avocat de la copropriété répond qu'il n'est pas d'accord avec ce point car ce n'est pas possible que ce rapport se fasse au moment-même de l'Assemblée Générale.

14.1. Vote pour que les interventions de l'avocat de l'ACP en AG soient reprises dans le PV des AG par un texte rédigé et/ou approuvé par l'avocat lui-même		Oui	1 938.000	36.71 %	Majorité absolue
		Non	3 341.000	63.29 %	La résolution est rejetée.
		Voix exprimées	5 279.000	-	
		Abstention / Absents	4 721.000	-	
OUI	D'Haenens Georgette, Dedeurwaerder-Djellouli Guillaume, Dehopre Viviane, Dubois Jacques, Soldi-Duterte Angèle, Duvigneaud Josianne, Timmermans Maria, Hennaut-Dewit Jean-Claude, Herman Chantal, Heylen-Le Jour, JESPERS Marie, Krebs Karin, Kusters Gisèle, Kuipers Marie-José, Laczko Yolan, Lardinoy-Janssen, Lhoas Philippe, Marlier Andre, Matthijs-Dewitte Luc, Moczulski Tomasz, Odabachian G., Pirsoul-Grandjean Paul, Potvliege Marianne, Puttemans-Balon Luc, Straven-Regnard Christian, Van Den Mosselaer Germaine, Van Durme-Buyse Marc, Van Nevel Willy, Westerlinck Jacques, Willekens-Fripont Daniel, ADRIAENS HAVELANGE F. , AUSTA Pascale, BECK-JANSSENS Nadine, BLONDEAU Danielle, BONTEMPS Roger, BRANTEGEM , CORNUT Micheline Eliane, CUESTA - ANIA-ESPINA Angeles, DE GREEF-DELAET Claude, CI POLLINA Caterina, LOT Marie-Pascale, KNEIPE - VERLEZ Alain - Pascale, JANSSENS Geoffroy, BECKERS GEOFFROY				
NON	Dedeken-Desmedt D., DE MULENAERE Rosette, Delescaile-Delneste , Delforge-Janssens , Delhaisse , Demedts , Derwa Serge, De WIT - WARZEE , Dominé Roger, Duquêne Dolores, Dutrieux- Van Breusegem , Eeckhout-Gathy Nadine, Fernandez-Schepens , Fievet Karl - Ponchaut O. , FIGER sa, Frère Sylvie, Geeroms Sarah, Gest De Raymacker c/o Immo Balcaen , Godaert-Boote Jeanine, Goolaerts-Montoisy , GROSSE Martine, Haine , Hubert-Van de Velde Roland, Leclercq-Decondé Françoise, LEGUEBE Myriam, Luyckx Myriam, Maiolo Gianfranco, MARKOF - TINEI Yvan - Carine, Menolascina-Pascariu , Mercier-Berard Max-Michèle, Missotten-Alen A., Moerman-Van Corenland Freddy-Francine, Mosbeux-Smyckers , Neirinckx Vanderkele Liane, Paesmans Marianne, Pasquarelli - Curto Alfredo, Pepermans Lucienne, Poza Fernandez-Ordonnez Alonso Rosa Guillermo, Rebeyrat-De Wolf Marcel, Reignier-Nauwelaers Jean & Elisabeth, Richard c/o Mine Olla Pascal - Danielle, Rossignoli Laura, Rossignoli Donato, Sanders-Eeckhout W., Segers Marguerite, MULLER - SYMENS Françoise, Ter-Hark Paulette, Thibou-Leclaire Simone, Timmermans Anne, Tolio-Paletto M., Valkenborgh-Mallet L., DETRY Christianne, Vangasbecq-Aspendius Paul, Vanhecke Chantal, Van Lierde-Ley G., Van Veer / Tantost Francis / Martine, Vandebroucke-Lits Pol & Marie, Vanderven Henri, VERREPT - ANTOINE Jaques - Monique, Wahl Pierre, Yorulmaz , ALKHANY AGHBAREH Najeb, ANTOINE Nicole, BARTHOLOMEUS Roland, BELARBI HAIN , BERTHOL-VERHAEREN Liliiane, BISSCHOPS Suzanne, BIOMMAERT-MOUVET Jean-Pierre - Annie, BORCEUX Sophie, BURESI / Henry , CHEVALIER Francis, COLLIGNON c/o M. COLLIGNON Jaques , DAL - DEPAUW Philippe, DANHIER-CRAPS R., De Wit Chantal, WALLEZ Annie, NENIN Serge, ROSA ESCADA - SANTANA DE OLIVEIRA Bernardino - Maria Dulce, Soetaert Marie-Rose, CACCIOLA Giovanni, VANDEMOORTELE David, DUTERTE Angèle, VERSTRAETEN Beny, SEGERS Marguerite Jeannine, THIRY Audrey				
ABSTENTION / ABSENTS	Gillisjans P., Maeck Roland, CUYPERS Malvina, DE CLERCQ-DECLERCK R., DE OLIVERA AMARO OSORIO CORREIA , ROEKENS Etienne Julien				

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, l'assemblée décide de refuser cette proposition.

### 2. Absence des concierges : demande pour que le syndic informe les résidents par voie des valves de l'absence des concierges et de la manière dont elles sont remplacées dans leurs différentes missions.

Le syndic s'engage à avertir les copropriétaires de l'immeuble l'absence des concierges par voie des valves de l'immeuble.

3. Vote pour reprendre dans le PV de l'AG de ce jour le texte (qui aurait dû être apparaître dans le PV de l'AG ordinaire du 31/01/18 au point 8a) : «En AG du 31/01/18, l'avocat de l'ACP signale que le réviseur judiciaire a remis au Juge un rapport sur les comptes 2013 à 2015 dans lequel il conclut que les comptes qui lui ont été soumis ne sont pas conformes à la réalité. Il va demander à l'avocat du syndic d'envoyer les comptes corrigés au réviseur judiciaire pour examen et demander au réviseur judiciaire s'il allait poursuivre sa mission de contrôle et en cas de refus de ce dernier il demandera au Juge de désigner un autre réviseur judiciaire. ».

! Pour les bulletins de votes en version NL, la phrase de référence du vote du point 14.3 est celle repris dans l'ordre du jour de la convocation à cette Assemblée Générale-ci.

14.3. Vote pour reprendre dans le PV de l'AG de ce jour le texte (qui aurait dû être apparaître dans le PV de l'AG ordinaire du 31/01/18 au point 8a) : «En AG du 31/01/18, l'avocat de l'ACP signale que le réviseur judiciaire a remis au Juge un rapport sur les comptes 2013 à 2015 dans lequel il conclut que les comptes qui lui ont été soumis ne sont pas conformes à la réalité. Il va demander à l'avocat du syndic d'envoyer les comptes corrigés au réviseur judiciaire pour examen et demander au réviseur judiciaire s'il allait poursuivre sa mission de contrôle et en cas de refus de ce dernier il demandera au Juge de désigner un autre réviseur judiciaire. »		Oui	2 678.000	49.64 %	Majorité absolue
		Non	2 717.000	50.36 %	
		Voix exprimées	5 395.000	-	
		Abstention / Absents	4 605.000	-	La résolution est rejetée.
OUI		D'Haenens Georgette, Dedeurwaerder-Djellouli Guillaume, Dehopre Viviane, Demeds , Dubois Jacques, Soldi-Duterte Angèle, Duvigneaud Josianne, Eeckhoudt-Gathy Nadine, Timmermans Maria, Haine , Hennaut-Dewit Jean-Claude, Herman Chantal, Heylen-Le Jour , JESPERS Marie, Krebs Karin, Kusters Gisèle, Laczko Yolan, Lardinoy-Janssen , Lhoas Philippe, Luyckx Myriam, MARKOP - TINEL Yvan - Carine, Marlier Andre, Matthijs-Dewitte Luc, Meeus-Leoclijer F., Moculski Tomasz , Odabachian G., Parisis Brigitte, Pirsoul-Grandjean Paul, Potvliege Marianne, Puttemans-Balon Luc, Richard c/o Mme Olla Pascal - Danielle, Sanders-Eeckhout W., Straven-Regnard Christian, MULLER - SYMENS Françoise, Thibou-Leclaire Simone, Urosevic Dragna, Valkenborgh-Mallet L., DETRY Christianne, Van Den Mosselaer Germaine, Van Durme-Buyse Marc, Vanhecke Chantal, Vanderveken Henri, Wall Pierre, Westerlinck Jacques, Willekens-Fripont Daniel, ADRIAENS HAVELANGE F. , AUSTA Pascale, BARTHOLOMEUS Roland, BECK-JANSSENS Nadine, BELARBI HAINNE , BLONDEAU Danielle, BONTEMPS Roger, BRANTEGEM , CLERIN Anne-Marie, CUESTA - ANIA-ESPINA Angeles, DE CLERCQ-DECLERCK R., DE GREEF-DELAET Claude, WALLEZ Annie, CIOLLINA Caterina, LOT Marie-Pascale, DUTERTE Angèle, VERSTRAETEN Beny, ZUKOWSKI - ZUKOWSKA Krzyztof - Beata, JANSSENS Geoffroy, THIRY Audrey, BECKERS GEOFFROY			
NON		Dedeken-Desmedt D., DE MÜLENAERE Rosette, Delescaille-Delneste , Delforge-Janssens , Delhaisse , Derwa Serge, De WIT - WARZEE , Domine Roger, Duquené Dolores, Dutrieux - Van Breusegem , Fernandez-Schepens , Fievret Karl - Ponchaut O. , FIGER sa, Frère Sylvie, Geeroms Sarah, Gest De Raymaeker c/o Immo Balcaen , Godaert-Booten Jeanine, Goolaerts-Montoisy , GROSSE Martine, Hubert-Van de Velde Roland, Leclercq-Decondé Françoise, LEGUEBE Myriam, Maiolo Gianfranco, Menolascina-Pascariu , Mercier-Berard Max-Michèle, Missoton-Alen A., Moerman-Van Coerland Freddy-Francine, Mosbeux-Smyckers , Neirinckx Vanderkelen Liliiane, Paesmans Marianne, Pasquarelli - Curti Alfredo, Pepermans Lucienne, Poza Fernandez-Ordonnez Alonso Rosa Guillermo, Rebeyrat-De Wolf Marcel, Reigner-Nauwelaers Jean & Elisabeth, Rossignoli Laura, Rossignoli Donato, Segers Marguerite, Ter-Hark Paulette, Timmermans Anne, Tolio-Paletto M., Vangasbecq-Aspendius Paul, Van Lierde-Leys G. , Van Veer / Tantosh Francis / Martine, Vandembroucke-Lits Pol & Marie, VERREPT - ANTOINE Jaques - Monique, Yorulmaz , ALKHANY AGHBAREH Najeb, ANTOINE Nicole, BERTHOL-VERHAEREN Liliane, BISSCHOPS Suzanne, BLOMMAERT-MOUVET Jean-Pierre - Annie, BORCEUX Sophie, BURESI / Henry , CHEVALIER Francis, COLLIGNON c/o M. COLLIGNON Jaques , CORNUT Micheline Eliane, DAL - DEPAUW Philippe, DANHIER-CRAPS R., De Wit Chantal, NENIN Serge, ROSA ESCADA - SANTANA DE OLIVEIRA Bernardino - Maria Dulce, Soetaert Marie-Rose, CACCIOLA Giovanni, VANDEMOORTELE David, SEGERS Marguerite Jeannine			
ABSTENTION / ABSENTS		Gillisjans P., Kuipers Marie-José, Maeck Roland, Van Nevel Willy, CUYPERS Malvina, DE OLIVERA AMARO OSORIO CORREIA , KNEIPE - VERLEZ Alain - Pascale, ROEYKENS Etienne Julien			

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, l'assemblée décide de refuser cette proposition.

4. Information par l'avocat de l'ACP sur la suite des démarches entreprises auprès du réviseur judiciaire et du Juge de Paix concernant les comptes 2013 à 2015, comme annoncé lors de la dernière AG.

L'avocat de la copropriété prend la parole concernant les démarches qui ont été entreprise avec le réviseur judiciaire et le juge de paix. L'avocat informe que la copropriété a déjà récupéré environ 130.000€ à ce jour auprès des débiteurs. Il explique également qu'il travaille en étroite collaboration avec le syndic et lui transmets régulièrement les détails des montants détaillés qu'il a réclamés auprès des débiteurs.

5. Mise en place de divers groupes de réflexion et de recherche d'informations :

- a. La parlophonie des 6 entrées : vote et appel à candidats
- b. Le placement de caméras de surveillance : vote et appel à candidats
- c. L'élaboration d'un ROI actualisé : vote et appel à candidats
- d. La mise en conformité imposée par l'IBGE pour 2020 : vote et appel à candidats
- e. Les véhicules électriques : étude pour que les propriétaires actuels et futurs puissent charger leur voiture ou autre moyen de déplacement électrique dans leur garage autrement que sur le compte des communs, comme c'est le cas actuellement

Le syndic a préféré ne pas soumettre ce point à un vote mais encourage les copropriétaires qui le souhaitent à mettre en place des groupes de réflexion et d'information pour les différents points ci-dessus.

**15. SITUATION COMPTABLE AU NIVEAU DES APPELS DE FONDS**

Le syndic prend la parole et explique la raison pour laquelle il a décidé de transférer les comptes de la copropriété chez Belfius.

**16. RAPPEL ET POURSUITE DES MAUVAIS PAYEURS**

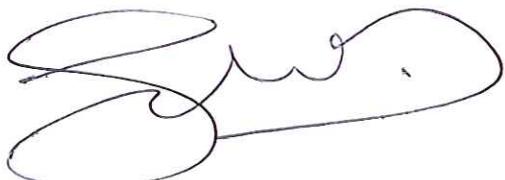
L'avocat prend la parole et ne souhaite pas aller avec tous les dossiers contentieux à parts égales chez le premier juge. Il veut traiter les dossiers au cas par cas en fonction de l'importance de la dette pour chaque débiteur.

Le syndic prend la parole à son tour et informe les débiteurs sur la possibilité de passer par un plan de paiement dans le cas où certains copropriétaires seraient dans l'impossibilité de payer leurs dettes en une fois.

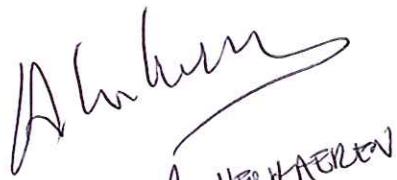
**17. SUGGESTIONS DIVERSES (NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN VOTE)**

Tous les points de l'ordre du jour ont été débattus, l'Assemblée Générale ordinaire est clôturée à 22h00.

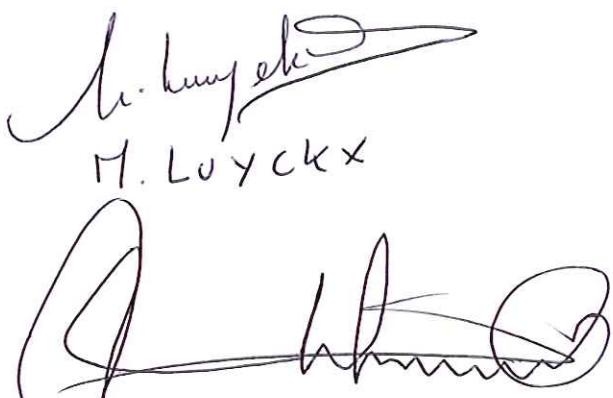
Pour L'ACP,



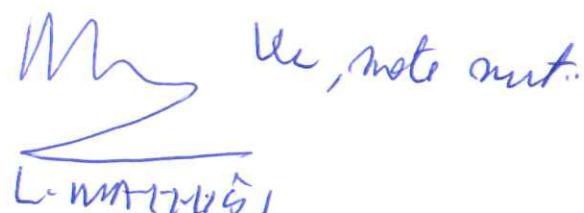
L. Boolaerts.



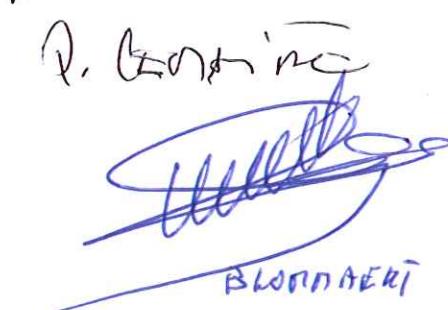
A. Verhaert



M. Luyckx



Le, note out.  
L. Martens



P. Bonnaert



G. Blonnaert